

Je suis maman de 2 enfants, NOAH et SAMUEL, âgés de 11 et 6 ans aujourd'hui.

J'étais séparée du père de NOAH lorsque j'ai appris être enceinte, et j'ai gardé mon bébé malgré le désaccord du père, car je n'ai jamais souhaité avorter. Nos relations longtemps compliquées, sont devenues cordiales pour le bien de notre fils.

SAMUEL est né d'un réel projet de famille avec son père, mais il s'est révélé violent : violences psychologiques avant la naissance, puis physiques, financières et autres. A notre séparation en septembre 2016, il est soudain devenu ami avec le père de NOAH, et a saisi les services sociaux.

J'ai alors déposé plainte contre le père de SAMUEL pour violences, mais il a produit des photos de lui blessé, arguant que je l'avais battu, et c'est moi qui ai été condamnée. Deux expertises de 2021 prouvent enfin que ces photos sont incompatibles avec ses déclarations, et résultent d'auto-mutilations.

Le 18 mai 2017 mes 2 enfants m'ont été arrachés en urgence, à l'âge de 2 ans 1/2 et 7 ans 1/2, avec 4 gendarmes. La juge des enfants de MENDE (département de la LOZERE, ressort de la cour d'appel de NÎMES) les a placés en foyer, malgré mes preuves de leur bien-être et des mensonges des pères.

Les petits ont ensuite été placés chez leur père respectif. Je bénéficiais de droits de visite et d'hébergement, que les pères ne respectaient pas toujours (sans aucune sanction pour eux), mais rapidement remplacés par des visites médiatisées, suite à un rapport reposant UNIQUEMENT sur les mensonges du père de SAMUEL.

SAMUEL réside toujours chez son père en LOZERE. Quant à Noah, retiré à son père en décembre 2018, il est placé dans un foyer du GARD, où il ne cesse de se dégrader. Ils réclament leur maman.

L'Aide Sociale à l'Enfance du GARD (pour NOAH), et le service éducatif de LOZERE (pour SAMUEL), soutiennent la grande amitié entre les 2 pères et leur acharnement contre moi .

L'ASE du GARD permet au père de SAMUEL de recevoir NOAH en hébergement, alors qu'à moi leur maman il m'est interdit de voir mes 2 enfants ensemble depuis bientôt 3 ans.

Les rapports mensongers et partiels contre moi se succèdent, par le service de LOZERE qui suit SAMUEL chez son père (Comité Protection Enfance Adolescence Gard-Lozère dit CPEAGL), et par les services chargés de NOAH dans le GARD (ASE, Foyer d'ALÈS, et ERFM, lieu de visites médiatisées).

En septembre 2020, la Protection Judiciaire de la Jeunesse a rendu un rapport d'enquête, demandant le retour de NOAH chez moi. Ce rapport acte que je suis une mère très bienveillante, qui a des projets, et un conjoint médecin très soutenant. Il note aussi que les services du GARD ne font aucun travail éducatif, et que lorsque la PJJ a évoqué le retour de NOAH chez moi le chef de service du Foyer répondit : « Madame aura gagné ! ». La juge des enfants de NÎMES n'a pas tenu compte de ces éléments.